

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° DRH/DE/2013

216632

26 AOUT 2013

DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
D'AGENT DE PRODUCTION

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1^{er} kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) ;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;

LE DIRECTEUR GENERAL

D E C I D E

Article I : L'ouverture d'un concours pour le recrutement de 02 Agents de production Echelle 01 ONEE – Branche Eau destinés à :

- la Station de dessalement Laâyoune : un poste ;
- la Station de Déminéralisation de Tarfaya : un poste.

Article II : Le nombre de postes mis en compétition est fixé à **(02) deux postes**. Seuls les candidats résidant dans les provinces de Laâyoune, Smara, Tarfaya et Boujdour concourront pour les postes mis en compétition.

Article III : Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Diplôme	Spécialité
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1^{ère} AS(Ancien Régime) ou Niveau 7^{ème} Année Fondamentale (Nouveau Régime) ▪ Diplôme de CQP, CFP, CSP 	<p>Electricité Electromécanique</p>

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de moins de 25 ans à la date du 31/12/2013
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

Article IV : Consistance du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite.
- Une copie légalisée du diplôme de CQP, CFP ou CSP dans la spécialité à pourvoir.
- Copie légalisée du certificat de scolarité justifiant la possession d'un niveau minimum de la 7ème Année fondamentale.
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale (CIN).

Article V: Les demandes de participation des candidats doivent parvenir à la Direction Régionale de l'ONEE – Branche Eau des provinces sahariennes-Laâyoune sise au Quartier Administratif Avenue Mekka BP 22 Laâyoune avant le : 12 SEP. 2013 (Dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre fait foi.

Article VI: Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves écrites suivantes :

- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

Article VII: Modalités de déroulement du concours

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	4	< 10/20

Article VIII : Publication des résultats : La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : www.onep.ma/recrutement.htm et www.emploi-public.ma

Article IX : Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours. *AF*

Le Directeur Général

ALI FASSI FIHRI